

## -REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2023 - COMPTE-RENDU

Le lundi 06 février 2023, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 58 délégués étaient présents. Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u>  Catherine FRANGIONE, représentante de Balan  Jean-Gérard MAURICE, représentant de Béliigneux  Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles  Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux  Jérôme TAILLANDIER, représentant de La Boisse  Anne FABIANO, Maire de Montluel  Philippe POIRSON, représentant de Pizay  Marc GRIMAND, Maire de Pizay  Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u>  Joël AUBERON, représentant de Beynost  Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel  Christine FRANCOIS, représentante de Neyron  Valérie POMMAZ, Maire de Thil</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u>  Pierre BELY, représentant de Boyeux-Saint-Jérôme  Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne  Antoine BAUTAIN, représentant de Mérignat  Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain  Denis VIAL, représentant de Pont d'Ain  Eric TEYSSIER, représentant de Priay  Marie-Thérèse PROYART, représentant de Serrières-sur-Ain</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u>  Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey</p> <p>Christian de BOISSIEU, représentant d'Ambérieu-en-Bugey  Lionel MANOS, Maire d'Arandas  Céline AGUERSIF, représentante de Bénéonces  Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant  Daniel MARTIN, Maire de Blyes  Patrice FREY, représentant de Bourg Saint Christophe  Ludovic PUIGMAL, représentant de Chaley  Jean-Louis GUYADER, Maire de Charnoz-sur-Ain  Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain  Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres  Valérie PERRACHON, représentante de Faramans  Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu</p>	<p>Eric ELIE, représentant de Leyment  Emmanuel GINET, Maire de Lhuis  Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes  Jean-Pierre GAGNE, Maire de Loyettes  Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux  Patrice MARTIN, Maire du Montellier  Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz  Paul VERNAY, Maire de Pérourges  Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey  Jehan-Benoît CHAMPAULT, représentante de Saint-Eloi  Jocelyne LABARRIERE, représentante de Saint-Eloi  Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz  Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans  Eliane NAMBOTIN, représentante de Saint-Maurice-de-Rémens  Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey  Marcel JACQUIN, Maire de Saint-Vulbas  Benoît GIARDINELLI, représentant de Souclin  Jean-François BONIN, représentant de Tenay  Françoise GIRAUDET, Maire de Torcieu  Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey  Guiliano D'ANDREA, représentant de Villebois  Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: right;">Ont donné pouvoir :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain</u> : M. PERIER à M. BEAUFORT  <u>CC de la Côteière à Montluel</u> : M. BATTISTA à M. GUILLOT-VIGNOT</p> <p style="text-align: right;">Sont excusés :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain</u> : Mesdames GARIBIAN, STOCHLINN, RIGHETTI-GILLOTTE Messieurs DUSSARRAT, BOU, GINET, LADREY, CORNEFERT, PELLETIER et VETTARD.  <u>CC de la Côteière à Montluel</u> : Monsieur PIOT  <u>CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon</u> : Mesdames BOLLACHE et GABASIO, et Messieurs BATAILLY et AUNIER  <u>CC Miribel et Plateau</u> : Messieurs DELOCHE et GOUBET, Mesdames FILLION et GUILLET</p>
--	--

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne le secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le président indique à l'assemblée que suite à deux décès et à des démissions de membres titulaires et suppléants, il est nécessaire d'installer de nouveaux membres qu'ils nomment pour chacune des Communautés de communes concernées. Les nouveaux membres titulaires et suppléants sont officiellement installés au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

### DELIBERATION N°1 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SCOT

Le président rappelle les différentes étapes de la procédure de modification n°1 du SCoT depuis son lancement en juin 2021. Il rappelle par ailleurs que le projet de modification a été approuvé par cette assemblée lors du conseil syndical du 19 avril 2022 qui a été soumis à la consultation des personnes publiques associées (PPA) et à enquête publique.

Concernant les PPA consultées du 20 mai 2022 au 20 août 2022, il précise que seul le SCoT des Boucles du Rhône a émis un avis défavorable, les autres se prononçant favorablement en demandant parfois des précisions ou des évolutions au projet.

Concernant l'enquête publique, le président précise qu'avec plus de 1500 contributions celle-ci a démontré l'intérêt de la population à ce projet. Par ailleurs, 78.5% de ces contributions sont favorables au contenu du projet de modification du SCoT.

Il demande à Olivier PREMILLIEU de présenter les modifications proposées aujourd'hui à l'assemblée, à l'issue de la consultation des PPA et de l'enquête publique.

Il est rappelé au préalable que le dossier de modification se compose des pièces suivantes :

- Le Document d'orientations et d'objectifs modifié
- Le rapport de modification qui présente et explicite les modifications apportées au DOO
- L'évaluation environnementale qui a été réalisée pour cette modification n°1.

Les modifications apportées à l'issue de ces consultations réglementaires concernent ces 3 pièces de manière différenciée, elles sont ainsi exposées successivement aux membres du conseil syndical.

A l'issue de cette présentation, le président propose que les débats s'ouvrent de manière à ce que chacun puisse s'exprimer.

Daniel MARTIN intervient sur la carte présentant les 150 ha d'emprise EDF. Il précise qu'EDF est propriétaire du terrain situé entre l'emprise identifiée de 150 ha et les limites de la centrale actuelle.

Gilbert BOUCHON demande confirmation que le projet de zone d'activité économique qui ne figure plus dans le DOO sur la commune de Torcieu ne remet pas en cause les projets actuels de développement à l'Ouest de l'entreprise ANJOS. Françoise GIRAUDET, Maire de Torcieu confirme que cela est conforme et normal, puisqu'il s'agissait d'une demande de l'Etat au regard du PPRI car ce secteur se situe en zone inondable. Olivier PREMILLIEU précise que c'est aussi une réponse du SCoT vis-à-vis de sa compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Jehan-Benoît CHAMPAULT souhaite savoir au détriment de quel projet ont été pris les 150 ha et si cette surface est comptabilisée sur la surface de zéro artificialisation ou non. Tout d'abord, Alexandre NANCHI explique que les 150 ha n'ont pas été pris sur des projets qui devaient être réalisés, mais la superficie de 150 ha a été récupérée sur des projets abandonnés, tel que celui de Beynost pour 20 ha, celui de la CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon, à Pont d'Ain, celui d'Ambérieu-en-Bugey, ou sur des grosses erreurs matérielles sur le site de l'ESCAT. Sur le deuxième point, Alexandre NANCHI précise que la loi Climat et Résilience prévoit que les projets d'envergure nationale et régionale puissent être exclus de la comptabilité de la consommation de l'espace à l'échelle des SCoT. Ces dispositions font actuellement l'objet de discussion, notamment concernant les projets de nouvelles centrales nucléaires dans le cadre du projet de loi sur l'accélération de l'implantation de nouveaux réacteurs en France. Olivier PREMILLIEU précise par ailleurs que le rapport de modification apporte des explications complémentaires sur l'intégration des 150 ha à la programmation économique du SCoT.

Jean-Louis GUYADER confirme que lors de l'assemblée de l'AMF, les élus locaux ont demandé expressément au gouvernement que l'Etat s'engage à ne pas intégrer les projets d'envergure nationale à la consommation foncière des territoires. Il confirme que le projet commercial prévu à l'Ouest d'Ambérieu-en-Bugey n'est plus d'actualité.

Paul VERNAY précise en premier lieu qu'il n'est pas favorable à l'accueil sur le territoire d'une paire d'EPR et présente les risques que feraient courir au territoire une telle décision, mais aussi les alternatives qu'il considère comme crédibles à l'énergie nucléaire.

Alexandre NANCHI intervient en indiquant que les arguments évoqués relèvent de la politique énergétique nationale. Néanmoins, les élus locaux ainsi que les citoyens, dans le cadre de l'enquête publique, se sont exprimés très favorablement à l'opportunité que pourrait représenter l'accueil de nouveau réacteur nucléaire à Saint-Vulbas. Par ailleurs, le projet de modification intègre les enjeux et les points de vigilance sur lesquels le territoire devra être attentif si le territoire devait être retenu pour accueillir une paire d'EPR, notamment en matière de protection de la ressource en eau, de transports et de mobilité, de logements, de formation et d'emplois.

Jean-Pierre GAGNE rappelle que l'évolution du PIPA a pu se faire grâce au démarrage de la centrale, que le barrage pont à l'étude actuellement par la CNR est un projet important et nécessaire, et que sa commune développe aussi les énergies renouvelables comme les parcs photovoltaïques.

Jean-Louis GUYADER précise qu'il est important de recadrer ce projet au niveau du territoire et non au niveau national. S'agissant de la circulation, elle est quasi saturée sur l'ensemble de la Plaine de l'Ain, il faut donc s'en préoccuper, ce que fait la CC Plaine de l'Ain en apportant des solutions, tout comme la Région par la mise en place de deux nouvelles lignes de transport à la demande, mais il reste encore de grande avancée à apporter au PIPA pour décongestionner le trafic.

Daniel MARTIN appuie les dires de Jean-Louis GUYADER en affirmant que l'une des problématiques importantes sur laquelle le territoire et la CCPA doivent travailler avec EDF est la question du transport et de la mobilité parce qu'à ce jour, les solutions ne sont pas encore trouvées. Un autre sujet d'attention sera le logement et il rappelle enfin que l'activité agricole ne doit pas devenir la variable d'ajustement du développement de la Plaine de l'Ain.

Philippe GUILLOT-VIGNOT souhaite souligner que ce type d'infrastructure requière des emplois et des compétences très spécifiques et qu'il faudra aller chercher à l'extérieur du territoire, et que l'impact ira au-delà du territoire de la CC Plaine de l'Ain et même du BUCOPA. Jean-Louis GUYADER confirme que ce seront des emplois spécifiques avec des formations adaptées.

Le président insiste ainsi sur le fait que dans cette perspective il sera nécessaire de reprendre contact avec nos voisins du Nord Isère pour aborder ces enjeux transversaux à une échelle plus large.

A l'issue de ces débats, le président propose de soumettre la délibération de modification n°1 du SCoT aux voix.

L'approbation de la modification n°1 du SCoT est votée à la majorité des membres présents, moins 4 abstentions et 1 vote contre.

## **DELIBERATION N°2 - PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le Président présente le DOB pour 2023 et rappelle que le budget du syndicat mixte BUCOPA est structurellement et depuis plusieurs exercices en déficit de fonctionnement.

Depuis l'approbation du SCoT en 2017, il a été fait le choix d'utiliser le report excédentaire en fonctionnement issu de reliquat de dotation et de subventions de l'Etat et du Conseil départemental notamment pour combler ce déficit annuel de l'ordre de 10 000 € environ.

Force est de constater que cette réserve diminue rapidement et au regard des dépenses engagées dans les deux précédents exercices pour réaliser la modification du SCoT il est nécessaire de s'interroger sur la manière de combler ce déficit, mais aussi de se donner des marges de manœuvre pour anticiper les échéances à venir.

Les dépenses liées à la modification ou la révision du SCoT nécessaires pour prendre en compte les dispositions de la loi Climat et Résilience qui doit intervenir d'ici 2026 seront à minima de l'ordre de 110 000 € à 120 000 €, qui, sans nouvelles ressources, ne sera pas possible de financer.

Le président rappelle qu'il ne s'agit pas de faire des réserves sans raison, mais qu'il existe un besoin d'environ 40 000 € pour combler le déficit structurel, financer les études liées aux évolutions du SCoT et les nouvelles missions afférentes à l'évolution du cadre règlementaire. Il indique avoir échangé avec les présidents des Communautés de communes qui constituent le syndicat mixte BUCOPA. Thierry DUPUIS, Président de la CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon et Caroline TERRIER, Présidente de la CC Miribel et du Plateau sont favorables à une augmentation de la cotisation par habitant à 1,30 €. Il laisse s'exprimer les Présidents des deux autres CC présents.

Eric BEAUFORT indique qu'il faut tenir compte de l'évolution de la population dans le calcul des contributions.

Jehan-Benoît CHAMPAULT souhaite comprendre le déficit structurel. Il note qu'il reste un reliquat encore important qu'il est possible d'utiliser chaque année pour absorber ce déficit. Il demande un étalement des dépenses liées pour la modification jusqu'en 2026, pour la révision prévue jusqu'en 2027.

Alexandre NANCHI confirme qu'il faut effectivement tenir compte de l'augmentation de la population mais qu'à raison de 1 000 € par an, on est loin des 40 000 €. De plus, les dépenses sont récurrentes et après 2026 il n'y aura plus de réserve, il faudra donc se poser la question de l'augmentation.

Eric BEAUFORT interroge sur les éventuelles aides à recevoir de l'Etat ou du Conseil départemental.

Concernant les éventuelles aides à recevoir du Conseil départemental, Alexandre NANCHI précise les aides déjà perçues et que rien n'est moins sûr qu'elles soient reconduites pour la prochaine révision, et s'agissant des aides de l'Etat, elles ne sont pas adoptées à ce jour. Jean-Pierre GAITET confirme que le Département rencontre les mêmes problèmes que les collectivités et que les aides attribuées sont de plus en plus difficiles.

Jean-Louis GUYADER reconnaît que ce n'est pas une situation tenable, il faut pallier cela. Il rajoute être favorable à l'embauche d'un alternant pour renforcer les moyens humains du SCoT BUCOPA.

Philippe GUILLOT-VIGNOT rajoute que travailler avec un budget fluctuant est toujours compliqué, il est donc favorable à une augmentation permanente et non au coût par coût.

Enfin, Valérie POMMAZ rappelle que le SCoT est un grand territoire et qu'il faut donner les moyens humains à cette structure pour que les élus puissent s'appuyer sur le technicien actuel, Olivier PREMILLIEU qui leur apporte toute son expérience professionnelle.

L'assemblée acte l'augmentation de la contribution à 1,30 € par habitant. La délibération est donc mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

### **DELIBERATION N°3 - MISE EN PLACE DE TICKETS RESTAURANT A DESTINATION DES AGENTS**

Le président propose la mise en place de tickets restaurant pour les deux agents du syndicat mixte BUCOPA. Il s'agira pour une année, de l'octroi de 11 carnets de 16 titres d'une valeur de 6 € financés à part égale par l'employeur et par l'agent.

Le coût annuel pour l'employeur s'élève à 1 077,12 €.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION N°4 - MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANTE POUR 45 % DE SON TEMPS DE TRAVAIL POUR L'OFFICE DE TOURISME PEROUGES BUGHEY PLAINE DE L'AIN EN 2023**

Le président rappelle la mise à disposition de l'assistante du syndicat mixte BUCOPA auprès de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, pour moitié de son temps de travail, soit 45 %, pour l'année 2023.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION N°5 – MANDATEMENT A L'ARTICLE 6541 (CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR)**

Au regard de la liste n° 5425480112 en date du 2 novembre 2022 transmise par le gestionnaire principal de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey, le syndicat mixte BUCOPA doit mandater à son budget la somme de 94,75 € au compte 6541 (créances admises en non-valeur), afin d'accepter l'annulation de la créance due.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION N°6 – PASSAGE AU REFERENTIEL M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Monsieur le président rappelle qu'en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est donc décidé que le syndicat mixte adoptera le référentiel M57 développé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour conclure la séance, il est indiqué que le prochain Conseil syndical se tiendra le **mercredi 12 avril à 18h00**.

La séance est levée à 20h30.